



Commune de Rauzan

Séance du 20 mars 2026

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 24 MARS 2026

ID : 033-213303506-20260320-2026D02-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers en exercice :15

Présents : 14

Votants : 15

Absent : 1

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

Pouvoir : 1

L'an deux mille vingt six, le vingt mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe QUEBEC

Date de la convocation : 16/03/2026

Présents : Christophe QUEBEC - Sandrine LACOUR – Romain CHARDON - Julie MICOULAS – Philippe GUERRIER - Alice DENIS – Vincent JOLY - Florence LOBRE – Josselin BOULAHBAS – Sophie MARCOCCIO – Guy CAMON - Didier HENRY - Patrick NARDOU – Erika VASQUEZ

Excusée : Sophie FOURNIER

Pouvoir : de Sophie FOURNIER à Sandrine LACOUR

Secrétaire de séance : Sandrine LACOUR

2026 – D02 : CREATION DES POSTES D'ADJOINTS (PV en pièce jointe)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 24 MARS 2026

ID : 033-213303506-20260320-2026D02-DE

Population municipale de la commune	Nombre de conseillers effectivement élus	Nombre d'adjoints
Moins de 100	7	2
De 100 à 499	11	3
De 500 à 1499	15	4
De 1500 à 2499	19	5
De 2500 à 3499	23	6
De 3500 à 4999	27	8
De 5000 à 9999	29	8
De 10 000 à 19 999	33	9
De 20 000 à 29 999	35	10
De 30 000 à 39 999	39	11
De 40 000 à 49 999	43	12
De 50 000 à 59 999	45	13
De 60 000 à 79 999	49	14
De 80 000 à 99 999	53	15
De 100 000 à 149 999	55	16
De 150 000 à 199 999	59	17
De 200 000 à 249 999	61	18
De 250 000 à 299 999	65	19
De 300 000 et au-dessus	69	20

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la création de 4 postes d'adjoints.

Fait et délibéré le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Sandrine LACOUR



Le Maire,

Christophe QUEBEC

